



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040413

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 8/08/2023 11H35 C:000008 I:39222
V/REF : 899566
V/Email reçu le Mardi 08/08/2023 a 11H35

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 09579
IMMEUBLE : CASTELLION
19 RUE CASTELLION
01100 OYONNAX

Feillens, le 22 Avril 2024

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 19 RUE CASTELLION - OYONNAX - VACANT ETAGE 1 LGT 2018

MOTIF : INTERVENIR POSE BUTOIR PORTE DE SALLE DE BAIN ET CHAMBRE
+ DEPOSE ET ENLEVEMENT DE LA CUISINE + REMPLACEMENT PORTE DE PLACARD
(MS00001/MS00005/MS00020/MS00010)

Donneur d'ordre : Mme S GUESSOUM

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LES 23/08/23, 30/08/23, 06/11/23 ET 24/11/23
PAS DE CLES POUR L'ACCES AU LOGEMENT

LE 2 JANVIER 2024 A 14H00
PRISE DE COTE POUR COMMANDE FACADE COULISSANTE

LE 15 AVRIL 2024 A 12H15
REMPLACEMENT DE 2 BUTEES SUR PORTE
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION POUR PORTES PLACARD ENSEMBLE INCOMPLET
A LA LIVRAISON

LE 17 AVRIL 2024 A 09H15
INSTALLATION PORTE DE PLACARD COULISSANTE
AJUSTAGE ET REGLAGE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040413

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	6	91,44	91,44
2,00	MS00020-Rempl.Butoir caoutchouc fixation	7	50,80	101,60
1,00	MS00010-Rempl.portes placard coul.yc suj	8	304,83	304,83
TOTAL H.T.				497,87
T.V.A. a 10,00%				49,78
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>547,65</u>

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 899566 du 08/08/2023

P-MUT

SEMCODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☒
- 2 ans ☐
Fournitures seules ☐

Individuel ☐
Non Conventionné ☒

Travaux dits urgents ☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: jura@servimo.fr

19 Rue Castellion
01100 OYONNAX

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

09579-00001-00002-00018 H / Type 2 / 01

Etagé : 01

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230509003-1

Délai

Date limite exécution : 23/08/2023

Observations

**MUT : TOUBAL/ LV DU 12/05/2023
CLE A RECUPERER A BELLIGNAT
annule et remplace envoi precedent**

Prestation à réaliser	Qté
MS00001 Forfait déplacement	1,00
MS00005 DEPOSER LA CUISINE DEPOSER ET DEBARRASSER LA CUISINE	1,00
MS00020 Butoir caoutchouc à fixation invisible y compris toutes sujétions 1 DANS LA SDB+ 1 DANS CHRE	2,00
MS00010 Remplacement portes de placard coulissantes y compris toutes sujétions	1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GUESSOUM Stella le 08/08/2023

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

SERVIMO
S.A.S au capital de 15 000 €
420, rue Blaise Pascal
39000 LONS LE SAUNIER
Tél. 03 84 48 96 95
RCS Bourg en Bresse 798 123 030

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDNA

1/3

08/08/2023 à 11:49



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : SEMCODA

Adresse : AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) :

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : 19 Rue Castellion 01100 OYONNAX

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à OYONNAX

le 08/08/2023

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 899566